

Note éditoriale | Editorial Note

Conseil de rédaction | Senior Board

PUBLIÉ EN LIGNE PUBLISHED ONLINE	VOLUME	NO	PAGES
Mai 2026 May 2026	57	1	1-8

CITATION RECOMMANDÉE · RECOMMENDED CITATION

FRANÇAIS

Conseil de rédaction, «Note éditoriale» (2026) 57:1 RD Ottawa 1.

ENGLISH

Senior Board, “Editorial Note” (2026) 57:1 Ottawa L Rev 1.

rdo-olr.org · lawrev@uottawa.ca · 57 Louis-Pasteur, Ottawa ON K1N 6N5

ÉTABLIE EN · EST. 1966

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
FACULTÉ DE DROIT
SECTION DE COMMON LAW

UNIVERSITY OF OTTAWA
FACULTY OF LAW
COMMON LAW SECTION

Note éditoriale

Conseil de rédaction

Le Conseil de rédaction du volume 57 est fier de présenter le volume le plus récent de la *Revue de droit d'Ottawa (RDO)*. Depuis 1966, la RDO est fière d'être une revue juridique entièrement bilingue, reflet de son engagement envers la diversité des idées, des langues et des points de vue. Alors qu'elle célèbre cette année son 60^e anniversaire, la RDO demeure fidèle à sa vision initiale: promouvoir la recherche juridique tout en maintenant les plus hauts standards de qualité et d'excellence. Afin de souligner le 60^e anniversaire de la RDO et son influence perdurante sur la jurisprudence canadienne, le Conseil de rédaction a commencé à travailler sur un article spécial qui examinera la manière dont les cours d'appel provinciales et fédérales ont cité notre revue.

Dans la sélection des articles, le Conseil de rédaction s'appuie sur une rigueur académique, alliée à une vision orientée vers l'avenir. Chaque

Editorial Note

Senior Board

The Volume 57 Senior Board is proud to present the latest volume of the *Ottawa Law Review (OLR)*. Since 1966, the OLR has taken pride in being a fully bilingual legal journal, reflecting our commitment to diversity in thought, language, and opinion. Celebrating our 60th anniversary this year, the OLR remains committed to its original vision—advancing legal scholarship while maintaining the highest standards of quality and excellence. To celebrate the OLR's 60th anniversary and its enduring impact on Canadian jurisprudence, the Board began laying the groundwork for a special article that will explore how provincial and federal appellate courts have cited our journal.

In selecting articles, the Board is guided by scholarly rigour combined with a forward-thinking lens. Each issue grapples with the question of

numéro s'attache à cette question fondamentale: que reste-t-il au droit à apprendre et à résoudre? Il s'intéresse ainsi aux questions pour lesquelles le droit demeure incertain et où l'intervention doctrinale se révèle la plus nécessaire. Les articles réunis dans ce volume s'inscrivent dans ces zones d'incertitude et invitent le lecteur à faire de même. Quatre questions étroitement liées traversent les deux numéros: les limites des institutions juridiques et les risques de leur dépassement; le travail continu de décolonisation dans la production du savoir juridique; la question persistante de savoir à qui le droit s'adresse; et les fondements sur lesquels repose l'interprétation constitutionnelle.

Le premier thème porte sur les limites des outils juridiques et les risques liés à leur utilisation excessive. Chu soutient qu'une définition de l'« utilisation » fondée sur l'évocation, au sens de l'article 22 de la *Loi sur les marques de commerce*, risque d'englober des usages légitimes que le législateur n'a jamais voulu viser. Gulliver étudie l'usage populiste de l'article 33 de la *Charte* et propose le jugement déclaratoire comme réponse judiciaire fondée sur des principes. Grant et Benedet soutiennent que la *Charte* a été utilisée pour éroder les acquis du féminisme législatif en matière d'agression sexuelle, et invitent la Cour suprême du Canada à confirmer que les dispositions relatives

what the law does not yet know how to answer—attending to questions where doctrine remains unsettled and where scholarly intervention is most needed. The articles in this volume sit with these uncertainties and invite you to do the same. Four interwoven questions are traced across both issues: the limits of legal institutions and the risks of their overreach; the ongoing work of decolonization within legal knowledge production; the persistent question of who the law is for; and the foundations upon which constitutional interpretation rests.

The first theme explores the limits of legal tools and the risks of their overreach. Chu argues that an evocation-based definition of “use” under section 22 of the *Trademarks Act* risks capturing fair uses Parliament never intended to reach. Gulliver examines the populist deployment of section 33 of the *Charter* and proposes declaratory relief as a principled, judicial response. Grant and Benedet argue that the *Charter* has been used to erode feminist law reform gains in the sexual assault context, urging the Supreme Court of Canada to affirm that reasonable steps provisions reflect a deliberate legislative

aux mesures raisonnables reflètent un choix législatif délibéré visant à modifier le critère de la faute pour les infractions sexuelles.

Le deuxième thème retrace la décolonisation dans la production du savoir juridique. Jaczek documente *Innusuktunut Maligaliriniirmut Ikajuqtiit*, un programme communautaire recentrant la pédagogie juridique inuite, et plaide en faveur d'une remise en question des approches conventionnelles de l'éducation juridique publique. Lussier revient sur son article de 2022 appelant à la décolonisation des pratiques canadiennes de citation juridique, réfléchit au *McGill Indigenous Legal Citations Symposium* de 2025 et renouvelle son argument en faveur d'un espace accru pour les savoirs autochtones dans la recherche et la rédaction juridiques. Ensemble, ces textes interviennent aux deux extrémités de la production du savoir juridique: dans la communauté comme dans l'institution.

Le troisième thème s'interroge sur la lisibilité et l'accessibilité des institutions juridiques pour les personnes qu'elles régissent. Young examine les poursuites pour diffamation intentées devant les tribunaux des petites créances en Ontario et conclut que la crise de l'accès à la justice pourrait nécessiter de privilégier une procédure plus simple au détriment de l'exhaustivité procédurale. Madden nous invite à réfléchir à la

choice to modify the fault standard for sexual offences.

The second theme traces decolonization within legal knowledge production. Jaczek documents *Innusuktunut Maligaliriniirmut Ikajuqtiit*, a community-based program recentring Inuit legal pedagogy and argues the need to rethink conventional approaches to public legal education. Lussier revisits her 2022 article calling to decolonize Canadian legal citation practices, reflecting on the 2025 McGill Indigenous Legal Citations Symposium, and renews her argument for making space for Indigenous knowledge in legal writing and research. Together, these pieces intervene at both ends of legal knowledge production, in the community and in the institution.

The third theme asks whether legal institutions are legible and accessible to the people they govern. Young examines Ontario's experience with defamation actions in small claims court, concluding that the access to justice crisis may require accepting simpler adjudication in place of procedural completeness. Madden urges us to reflect on the readability of judicial decisions, applying a law-specific

lisibilité des décisions judiciaires en appliquant une formule de lisibilité propre au droit à plus de mille décisions canadiennes, concluant que de nombreuses personnes au Canada ne comprennent pas le langage employé par les juges. Malhotra utilise *Krmpotic c Thunder Bay Electronics Limited* comme prisme d'analyse du modèle social du handicap, soutenant que le traitement différencié réservé par les tribunaux aux demandes fondées sur la détresse psychologique est incompatible avec ce modèle et avec le projet plus large de réforme du droit relatif au handicap.

Le dernier thème porte sur la distinction classique, en droit canadien, entre les principes constitutionnels sous-jacents et les valeurs de la *Charte*, en soutenant que les deux sont unifiés sur le plan conceptuel. Par une analyse comparative et doctrinale de la jurisprudence de la Cour suprême, Kreiner démontre que les différences entre ces notions sont des différences de degré plutôt que de nature, et soutient que la reconnaissance de leur convergence favorise une plus grande cohérence tout en répondant aux préoccupations relatives à la certitude du droit, à la légitimité et à la suprématie constitutionnelle.

Ce volume inclut les remarques de l'honorable Sheilah Martin, *Le rôle des écrits académiques à la Cour suprême du Canada*,

readability formula to over one thousand Canadian court decisions, finding that many Canadians cannot understand the language judges use. Malhotra uses *Krmpotic v Thunder Bay Electronics Limited* as a lens for the social model of disablement, arguing that courts' disparate treatment of mental distress claims is inconsistent with that model and the broader project of disability law reform.

The final theme discusses the conventional distinction between underlying constitutional principles and *Charter* values in Canadian law, arguing that the two are conceptually unified. Kreiner uses a comparative and doctrinal analysis of Supreme Court jurisprudence and demonstrates that any differences between them are matters of degree rather than nature, contending that recognizing their confluence enhances coherence while addressing concerns related to legal certainty, legitimacy, and constitutional supremacy.

This volume includes the remarks of the Honourable Sheilah Martin, *The Role of Academic Writing at the Supreme Court of Canada*, delivered

prononcées lors du Colloque de recherche étudiante Emilio Binavince 2026. La juge Martin retrace l'évolution de la Cour suprême du Canada, passant d'une réticence initiale à l'égard des écrits académiques à une pratique consistant désormais à s'appuyer régulièrement sur les travaux universitaires afin de résumer la doctrine, de trancher des questions non résolues et d'éclairer le contexte social. Ce faisant, elle souligne le rôle précieux et durable des travaux juridiques universitaires dans l'enrichissement de l'analyse de la Cour.

Ce volume comprend également les remarques du juge en chef Glenn D. Joyal de la Cour du Banc du Roi du Manitoba, prononcées lors de la conférence commémorative Thomas Feeney de 2026. Publié ici en anglais et en français, *The Paradox of Judicial Independence* propose une réflexion actuelle sur l'éthique judiciaire, la liberté et la conduite des juges, en avançant la «sagesse judiciaire» comme cadre d'analyse permettant de répondre aux exigences changeantes imposées à la magistrature tout en préservant la confiance du public et la légitimité constitutionnelle.

C'est sur cette toile de fond marquée par l'incertitude juridique et la remise en question des institutions que le Conseil de rédaction a également porté son regard sur lui-même. Cette année, à l'instar de nombreuses

at the 2026 Emilio Binavince Student Research Colloquium. Justice Martin traces the Supreme Court of Canada's evolution from an early reluctance to engage with academic writing to its current practice of routinely drawing on scholarship to summarize doctrine, settle unsettled questions, and illuminate social context. In doing so, she underscores the valuable and enduring role of legal scholarship in advancing the Court's analysis.

This volume also includes the remarks of Chief Justice Glenn D. Joyal of the Court of King's Bench of Manitoba, delivered at the 2026 Thomas Feeney Memorial Lecture. Published in both English and French, *The Paradox of Judicial Independence* offers a timely reflection on judicial ethics, freedom, and conduct, advancing "judiciousness" as a framework for navigating the evolving demands placed on the judiciary, while safeguarding public confidence and constitutional legitimacy.

It is against this backdrop of legal uncertainty and institutional reckoning that the Board also turned its attention inward. This year, like many academic journals, the *OLR* continued to navigate the opportunities and

revues universitaires, la RDO a continué à explorer les opportunités et les défis posés par l'intelligence artificielle. L'évolution rapide des technologies et l'adoption généralisée de l'IA ont créé de nouveaux enjeux auxquels la RDO doit répondre. S'appuyant sur notre publication de 2025, intitulé «*Incidence de l'intelligence artificielle sur les revues de droit*», le Conseil de rédaction a créé un comité interne chargé de suivre les avancées en IA et de réfléchir aux moyens pour la RDO d'y répondre de manière proactive. Grâce aux efforts de ce comité, le Conseil de rédaction a mis à jour sa politique en matière d'IA afin d'encourager la transparence et la divulgation, et a élaboré «*Les quatre principes directeurs sur l'utilisation de l'IA dans la recherche juridique*», que nous sommes ravis de partager dans ce volume. Ces principes témoignent de l'engagement de la RDO à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité universitaire, tout en demeurant attentive aux technologies émergentes.

Le succès continu de la RDO ne serait pas possible sans l'engagement réfléchi et le soutien de nos auteures et auteurs, de nos évaluatrices et évaluateurs externes, de nos lecteurs et de la communauté juridique dans son ensemble. À nos auteures et auteurs, merci de nous avoir confié vos travaux, c'est grâce à la rigueur de vos recherches que la RDO continue de

challenges posed by Artificial Intelligence (AI). Rapid technological developments and the widespread adoption of AI have created novel challenges for the OLR to address. Building on our 2025 publication, *Artificial Intelligence's Impact on Legal Journals*, the Board created an internal committee to monitor advances in AI and consider how the OLR might proactively respond. Through the committee's efforts, the Board updated its AI policy to encourage transparency and disclosure and developed *The Four Guiding Principles on the Use of AI in Legal Scholarship*, which we are excited to share in this volume. These principles reflect the OLR's commitment to upholding the highest standards of academic integrity, while remaining attuned with emerging technologies.

The continued success of the OLR would not be possible without the thoughtful engagement and support of our authors, peer reviewers, readers, and the legal community at large. To our authors, thank you for trusting us with your work—your rigorous scholarship is what allows the OLR to continue flourishing. We are equally grateful to our network

prospérer. Nous sommes tout aussi reconnaissantes et reconnaissants envers notre réseau d'évaluatrices et évaluateurs, dont les commentaires sont essentiels au maintien de l'intégrité et de la rigueur de notre publication. À la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, à la doyenne Susan and Perry Dellelce, à nos donatrices et donateurs, à nos membres honoraires et à nos anciennes et anciens, nous adressons nos sincères remerciements pour votre soutien indéfectible. Enfin, à nos lecteurs, merci de continuer à lire la *RDO*.

Alors que nous achevons le volume 57, nous sommes heureuses et heureux d'accueillir le prochain Conseil de rédaction, qui poursuivra les objectifs de la *RDO*, soit la publication d'une recherche juridique bilingue de grande qualité et le maintien de l'excellence éditoriale. Ce fut un honneur de contribuer aux débats contemporains sur des enjeux juridiques canadiens pressants. Nous espérons que ce volume, comme ceux qui suivront, continuera de susciter des réflexions approfondies et de contribuer de manière significative au discours juridique, aujourd'hui comme à l'avenir.

Sincèrement dévoué au savoir
juridique,
Le Conseil de rédaction du volume 57

of peer reviewers whose feedback is critical to maintaining the continued integrity and rigour of our publication. To the Common Law Section at the University of Ottawa's Faculty of Law, the Susan and Perry Dellelce Dean, our donors, Honorary Members, and alumni, we thank you for your unwavering support. Finally, to our readers, we thank you for continuing to engage with the *OLR*.

As we bring Volume 57 to a close, we are excited to welcome the incoming Senior Board who will continue to uphold the *OLR*'s goals of publishing high-quality bilingual legal scholarship and maintaining editorial excellence. It has been an honour to contribute to contemporary discussion on pressing Canadian legal issues. We hope that this volume—and successive volumes—continue to spark thoughtful debate and contribute meaningfully to legal discourse both now and in the future.

Yours truly in legal scholarship,
The Senior Board of Volume 57.

